

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC281

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Herouin-Léautey, M. Proença et Mme Rouaux

AVANT L'ARTICLE PREMIER

À l'intitulé du chapitre I^{er}, substituer au mot :

« Réforme »

le mot :

« Privatisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à renforcer la clarté et la fluidité de la rédaction du titre du chapitre I^{er} de la présente proposition de loi.